



WEBINAIRE N°6

DISPOSITIF STRUCTURATION ET PROFESSIONNALISATION

«LE CONTRAT DE VILLE»

COMITES REGIONAUX, COMITES DEPARTEMENTAUX ET CLUBS

1- Qui met en œuvre la Politique de la Ville ?

L'Etat, les collectivités territoriales (communes, départements, régions) et leur groupements (intercommunalités) **signent un accord appelé « Contrat de Ville »** avec d'autres partenaires sociaux (Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine, Tribunal de Grande Instance, Rectorat, Caisse des Dépôts et Consignations, Agence Régionale de Santé, Pôle emploi, CAF, bailleurs sociaux et organismes HLM...). Les contrats de ville resteront en l'état jusqu'en 2023 : souhaitée par le gouvernement, cette prolongation vient d'être actée dans le Projet de loi de finances pour 2022

Le Contrat de Ville engage chaque partenaire signataire à mettre en œuvre des actions concertées pour améliorer la vie quotidienne des habitants dans les quartiers connaissant des difficultés, dans les domaines :

- **de l'éducation,**
- **de l'emploi,**
- **de l'habitat**
- **du cadre de vie, de la délinquance, de l'accès aux droits, de la santé...**



2- Qui peut porter un projet ?

Collectivités, bailleurs, associations, établissements scolaires.

3- Quelles types de projet ?



Projet à destination d'un quartier prioritaire (<https://sig.ville.gouv.fr>)

et d'un public cible issus du projet de développement **D.E.F.I.S Boxe (Diversité-Education-Formation-Insertion-Solidarité)**,

que la FFB a structuré une politique fédérale en faveur des personnes en difficulté sociale à savoir :

<https://www.ffboxe.com/la-federation/nos-engagements-defis/>

Le plan d'action vise en particulier :

- Le public des quartiers prioritaires politique de la ville
- Le public en situation d'handicap
- Le public féminin
- Le public en milieux fermés (A P) ou ouverts (PJJ)

4- Quelles thématiques ?

- Citoyenneté et prévention de la délinquance
- Education et Insertion
- Santé



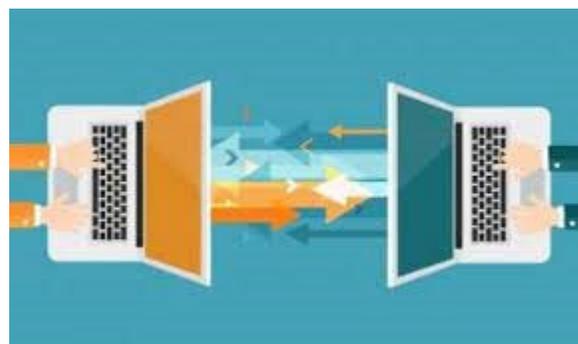
5- Quelle méthode ?

1 / Préparer le projet associatif de l'association

2 / Préparer une note d'opportunité du projet d'action
 Définition des objectifs, de la réalisation, des moyens à mettre en œuvre, du budget prévisionnel et des moyens d'évaluation

3 / Recueillir les documents administratifs et financiers
 PV dernière AG, Compte de résultat N-1,
 Budget Prévisionnel

4 / Prendre contact avec les interlocuteurs Politique Ville
 Délégué du Préfet à l'Égalité des Chances du secteur



POLITIQUE De La VILLE

Les étapes clés pour la validation du projet

À partir du 4 / 10

Réfléchir et
concevoir le projet

Réponses des
interlocuteurs

À partir du mois de février 2023

du 4 / 10 au 19 / 11

Prendre contact
avec les
interlocuteurs

Mise en place du
projet

À partir de mars avril 2023

du 19 / 11 au 30 / 12

Instruction du projet
par les
interlocuteurs

Suivi et évaluation
du projet

Septembre 2023

6 – Quels autres Appel à Projet ?



1 / Ville Vie Vacances (VVV)

Stages, sorties éducatives, séjours



2 / Quartiers d'été (QE)

Stages, sorties éducatives, séjours



■ ■ RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

3 / Agence Nationale Cohésion Territoire (ANCT),

Séjours



agence nationale
de la cohésion
des territoires

4 / Fonds Interministériel Prévention Délinquance et

Radicalisation



Calendrier Visioconférence FFB



TOUS LES PREMIERS MERCREDIS DU MOIS à 19h00

2 MARS : Dispositifs Service Civique et SESAME

6 AVRIL : Subvention ANS (PSF)

4 MAI : Aides à la création d'emploi

1 JUIN : Projet associatif

7 SEPTEMBRE : Le PASS SPORT

5 OCTOBRE : Subventions Politique de la ville

2 NOVEMBRE : Subventions collectivités territoriales

7 DECEMBRE : Bilans d'activités

Said CHAHBI CTN FFBOXE

0614807944

said.chahbi@ff-boxe.com

